

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Plans de gestion des risques d'inondation 2022 - 2027

CATÉGORIE PRINCIPALE

Composantes environnementales et lien environnement-santé

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Eau et environnement aquatique

CATÉGORIE SECONDAIRE

Gestion environnementale

THÉMATIQUE SECONDAIRE

Mesures transversales

SECTION 1 : AUTEUR

Direction générale	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département	Département de l'Étude du milieu naturel et agricole
Direction	Direction de l'état environnemental
E-mail	eww.dgo3@spw.wallonie.be

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Plans de gestion des risques d'inondation 2022 - 2027
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	/
Référence(s) (définition)	/
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	Les inondations sont des phénomènes extrêmes pouvant impacter négativement la société tant sur le plan social, qu'économique ou encore culturel. La mise en place de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) est une nécessité pour coordonner la lutte contre ces événements extrêmes qui sont appelés à devenir plus fréquents en raison du changement climatique. <u>Cadre réglementaire :</u> - Code de l'eau - Partie décréte 27/05/2004 (https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2005/03/03/111111111/2026/01/01) ➤ CHAPITRE V. - Dispositions relatives à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation - Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (http://data.europa.eu/eli/dir/2007/60/oj) ➤ CHAPITRE IV - PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION : Obligation pour les États membres de mettre en place des PGRI pour les zones inondables présentes sur leur territoire

	- Arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 2021 adoptant les cartographies des risques d'inondation (https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2021/03/04/2021031849/2021/07/23) ➤ Art 1 : Adoption des cartes des aléas d'inondation de la partie wallonne des districts hydrographiques internationaux ➤ Art 2 : Adoption des cartes des zones inondables - Arrêté du Gouvernement wallon du 19 janvier 2023 adoptant les plans de gestion des risques d'inondation pour la période 2022 - 2027 (https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2023/01/19/2023010196/2023/06/07). ➤ Art 1. : Adoption des 4 PGRI 2022-2027 et des annexes cartographiques des districts hydrographiques
--	--

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1 (CARTE)

Titre de la carte	Zones inondables par débordement de cours d'eau (2021)
FOURNISSEUR DES DONNÉES	SPW ARNE - DDRCB
Description des données	Cette série de couches de données rassemble les informations relatives aux zones inondables par débordement naturel des cours d'eau. Les données utilisées pour cartographier les risques sont de différentes natures (modélisations hydrauliques, modélisations hydrologiques, observations de terrain, photos de crue géoréférencées, données de statistiques de débits et de hauteur d'eau ainsi que des données pédologiques...).

INDICATEUR N°2

Titre	Superficies en zone inondable en Wallonie, par district hydrographique* et par scénario** d'intensité de crues * La Wallonie fait partie de 4 districts hydrographiques (DH) internationaux : Meuse, Escaut, Rhin et Seine. ** T = période de retour de l'événement d'inondation : la période de retour caractérise le temps statistique entre deux occurrences d'un événement naturel d'une intensité donnée.
Description des paramètres présentés	L'indicateur reprend sous forme d'histogramme la superficie du territoire wallon se trouvant en zone inondable en fonction de 4 scénarios de périodes de retour différents (25 ans, 50 ans, 100 ans et extrême). Les 4 districts hydrographiques sont repris sur le graphique ainsi que le total au niveau de la Wallonie.
Unité(s)	km ²

DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES

Données relatives à la superficie du territoire wallon se trouvant en zone inondable

Fournisseur des données	SPW ARNE - DDRCB
Description des données	Les données sont des superficies exprimées en km ² . Elles sont mises à jour au moment de la conception des nouveaux PGRI.

Traitement des données	/
INDICATEUR N°3	
Titre	Nombre d'habitants en zone inondable en Wallonie, par district hydrographique* et par scénario** d'intensité de crues * La Wallonie fait partie de 4 districts hydrographiques (DH) internationaux : Meuse, Escaut, Rhin et Seine. ** T = période de retour de l'événement d'inondation : la période de retour caractérise le temps statistique entre deux occurrences d'un événement naturel d'une intensité donnée.
Description des paramètres présentés	L'indicateur reprend sous forme d'histogramme le nombre d'habitants se trouvant en zone inondable en fonction de 4 scénarios de périodes de retour différents. Les 4 districts hydrographiques sont repris sur le graphique ainsi que le total au niveau de la Wallonie.
Unité(s)	Milliers d'habitants
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données relatives aux permis de bâtir	
Fournisseur des données	SPW ARNE - DDRCB
Description des données	Les données représentent les populations se trouvant en zone inondable exprimées en milliers d'habitant. Elles sont mises à jour au moment de la conception des nouveaux PGRI.
Traitement des données	/

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Champ de la fiche d'indicateurs	— <u>Indicateurs n°1, n°2, n°3 :</u> ➤ Ces indicateurs reposent sur des modélisations construites à l'aide de différentes données. Etant donné que tout modèle implique une certaine part d'inconnu, les indicateurs ne sont pas en mesure de garantir que les zones non reprises en zone inondable sont à l'abri de toute inondation. ➤ Les modèles ne peuvent tenir compte de l'imprévisibilité de certains événements (problèmes d'égouttage, incertitude quant aux débordements des cours d'eau...).
Fiabilité des données	— <u>Indicateurs n°1, n°2, n°3 :</u> ➤ Les données permettant de modéliser les risques d'inondation peuvent être difficile à collecter. ➤ Les inondations sont des événements multifactoriels complexes. Dès lors, il est difficile de prévoir avec certitude l'occurrence et l'ampleur de ces événements.
Manque de données	/

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Non pertinent
-------------------------------------	---------------

ÉTAT	
Méthode d'attribution	D'après le rapport sur les incidences environnementales des plans de gestion des risques d'inondation en Wallonie (PGRI), un suivi des projets repris dans les PGRI a été mis en place dans le but d'évaluer leur réalisation dans le temps. Toutefois, la réduction des risques d'inondation liée à la réalisation des projets n'a pas fait l'objet d'une évaluation.
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Les actions des deux cycles des PGRI n'étant pas identiques, l'évaluation de la tendance n'est pas réalisable.

SECTION 6 : MISES A JOUR	
Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Septembre 2026